

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 04 NOVEMBRE 2015

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Laurent (suppléant de M. DEMAISON Daniel) et TASSIN Jackie.

Excusés : Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, Messieurs CARVALHO Patrice, FORGET Daniel, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, POUPLIN Charles, WARIN Gérard.

Pouvoir : Monsieur DEMAISON à Monsieur MESSIO.

Techniciens : Monsieur ONIMUS et Madame DERMONT

Monsieur le Président, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h15.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière séance (25 juin 2015).

1. Projet préfectoral de fusion des syndicats d'électricité

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté à la CDCI le 12 octobre 2015 comporte une proposition n°23 qui prévoit la fusion des syndicats d'électricité SE60 – SEZEO – Force Energies.

Le Comité doit rendre par délibération son avis sur ce projet avant le 16 décembre 2015.

Monsieur FERREIRA informe que Monsieur Blaise GOURTAY, Sous-Préfet de BEAUVAIS et Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise aura un léger retard pour présenter au Comité ce projet de fusion.

Dans l'attente Monsieur FERREIRA expose le contexte actuel de fusion.

A ce jour, le SEZEO a récupéré 134 intentions d'opposition des Maires des communes adhérentes et 10 délibérations d'opposition sont déjà actées.

Il informe l'assemblée que le SE60 a adressé un courrier à ce sujet à l'ensemble des ses communes. Dans ce courrier, le SE60 appelle clairement à une absorption du SEZEO et de Force Énergies par le SE60.

Monsieur FERREIRA rappelle les arguments du SEZEO contre ce projet de fusion.

Il informe par ailleurs que le SEZEO attend des précisions juridiques quant à l'obligation pour les Autorités Organisatrices de Distribution d'Électricité (AODE) organisées en Entreprise

Locale de Distribution (ELD) d'intégrer un syndicat unique départemental.

Monsieur LEBOEUF précise que chaque Conseiller recevra prochainement un argumentaire exhaustif par écrit afin qu'il puisse éclairer ses pairs et notamment les membres de la CDCI.

La liste des membres de la CDCI est remise aux Conseillers.

Monsieur FERREIRA informe qu'un courrier d'explication de la position du SEZEO sera adressé aux communes adhérente au SE60 et que les membres de la CDCI seront conviés à une réunion d'information.

Monsieur GAGE propose que le SEZEO fasse un communiqué de presse contre ce projet de syndicat unique.

VOTE À L'UNANIMITÉ DE L'OPPOSITION DU SEZEO À LA PROPOSITION N°23 DU SDCI.

2. Programmation des travaux,

Monsieur le Président expose que la programmation des travaux 2015 présentée en mars 2015 nécessite un ajustement considérant que certains montants définitifs de travaux sont désormais connus (marchés passés).

Il est constaté une baisse du coût global des travaux à la charge du SEZEO.

En outre le SEZEO a connaissance depuis le mois d'août des enveloppes FACÉ attribuées :

- Sous programme « Renforcement » : 628 000 €
- Sous programme « Enfouissement » : 140 000 €
- Sous programme « Sécurisation Fils Nus » : 111 000 €

Le tableau récapitulatif de la programmation FACÉ 2015 est distribué aux membres.

Monsieur le Président propose pour la programmation 2015, d'ajuster à la hausse ou à la baisse la participation du SEZEO aux travaux de basse tension quand le montant des marchés conclus ne correspond pas à l'estimation initiale.

Monsieur le Président demande l'autorisation de présenter au FACÉ la programmation 2015 arrêtée par sous-programme et de signer tous les documents relatifs à la demande de fonds FACÉ.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

ARRIVÉE DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Les débats sont interrompus le temps de l'exposé de Monsieur GOURTAY concernant la proposition 23 de la CDCI.

Monsieur le Secrétaire Général explique que l'article L. 2224-31 du CGCT impose au représentant de l'État d'engager la procédure de création d'un syndicat de communes unique pour l'exercice des compétences de la distribution d'électricité.

Il précise que seuls 11 départements sur 98 ne sont pas organisés en syndicat unique, dont le département de l'Oise (seul dans ce cas en Picardie).

Il informe que la circulaire du 11 octobre 2007 précisant qu'un syndicat unique ne pouvait pas être imposée aux AODE organisées en DNN (Distributeur Non Nationalisée) n'est plus juridiquement valable du fait de l'ordonnance 2011-504 du 09 mai 2011.

Cette information a été confirmée à la Préfecture par le Ministère de l'Écologie et le Ministère des Collectivités Locales.

Monsieur FERREIRA répond que le SEZEO a également sollicité une analyse juridique sur ce point.

Monsieur GOURTAY rappelle l'indépendance entre l'AODE et les concessionnaires et précise que la fusion est sans incidence sur les 3 contrats de concessions qui perdureraient et fait le parallèle avec les départements de la Somme et de l'Aisne déjà organisés en syndicat unique départemental.

Monsieur ONIMUS souligne que SICAE Aisne et SICAE Somme et Cambrasis sont des ELD distinctes. En outre SICAE Oise est la SICAE la plus importante en France en nombre de points de livraison.

Monsieur LEBOEUF et Monsieur FONTAINE rappellent l'historique de SICAE Oise qui est à l'origine du développement du réseau électrique dans les communes rurales de l'Oise et ils affirment les bonnes relations entretenues entre le SEZEO (regroupement des anciennes AODE) et SICAE Oise.

Il est également rappelé que 70 % de la population rattachée au SEZEO habite dans les communes de moins de 2 000 habitants, pour lesquelles le SEZEO est maître d'ouvrage des travaux de basse tension.

Cette part est de 30 % pour le SE60 et de 100 % pour Force Énergie.

Monsieur GOURTAY ajoute qu'il s'agit d'un projet de création d'un nouveau syndicat avec de nouveaux statuts qui ne remettrait pas en cause les bonnes relations avec la SICAE Oise.

Monsieur HEDUY explique que les réseaux de la SICAE sont très bien entretenus grâce à des investissements réguliers. Non seulement par le concessionnaire directement, mais aussi en zones rurales, par le SEZEO en qualité de maître d'ouvrage, qui trouve une source de financement dans les redevances versées par la SICAE.

Par conséquent, si en zone rurale il n'existe qu'un seul maître d'ouvrage pour le département, les redevances versées par les concessionnaires seront mutualisées.

Les investissements se feront donc logiquement par ordre de priorité et ne seront pas nécessairement affectés au réseau exploité par chaque concessionnaire.

Il en va de même pour les fonds FACÉ qui seront affectés à l'ensemble du département sans distinction entre les réseaux.

Les réseaux exploités par SICA E Oise, qui assurent l'alimentation en électricité de près de 135 000 habitants, dont plus de 88 000 en zone rurale, risquent de manquer d'investissement et à terme de se dégrader.

Monsieur GOURTAY précise qu'il nous appartiendrait de « construire » ce nouveau syndicat et les modalités de répartition des financements.

Monsieur FERREIRA cite la communication du SE60 qui ne voit dans la fusion qu'une opportunité de développement.

Monsieur GOURTAY accorde que cette communication n'est pas en concordance avec la proposition de la Préfecture.

Monsieur FERREIRA relève que la représentativité des zones couvertes par une ELD dans le nouveau syndicat ne pourra pas peser dans les délibérations et ne formera jamais une majorité.

Il remarque par ailleurs le déséquilibre de la mutualisation attendue et il met en évidence que les modes de fonctionnement des syndicats sont bien différents, par exemple au vu du nombre d'emplois existant dans chaque structure et de leurs coûts de fonctionnement.

Il rappelle également à Monsieur GOURTAY que la SICA E ne fait pas le travail quotidien du SEZEO. Des cabinets de maîtrise d'œuvre travaillent sur l'ensemble du territoire et sont un appui technique.

Puis il met en lumière l'expertise apportée par les membres du comité syndical (représentants des anciens syndicats d'électricité) et la connaissance de terrain des Maires notamment en zone rurales.

Monsieur GOURTAY explique le déroulement de la procédure du projet de la SDCI et la possibilité pour un ou plusieurs membre de la CDCI de proposer un amendement.

Plusieurs réunions de CDCI seront programmées avant son vote en mars 2016. Une notamment en janvier.

Pour être adopté, un amendement doit obtenir l'avis favorable des 2/3 des membres de la CDCI.

Concernant les financements, Monsieur FERREIRA rappelle clairement que les minorations appliquées par le FACÉ ne s'effectuent qu'en zone ERDF et que l'existence des 3 syndicats distincts n'impute pas les fonds FACÉ attribués au département.

Monsieur GOURTAY confirme mais explique que cette mesure pourrait évoluer et il s'interroge sur la pérennité du SEZEO face à la grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et sur sa possible intervention dans le domaine des Plans Climat-Air-Énergie ou d'installation de bornes électriques.

Monsieur FERREIRA ajoute que les principaux financements du SEZEO proviennent du concessionnaire et de la TCCFE et la pérennité de ces financements n'est pas mise en cause.

Concernant les éventuels financements futurs la grande région, si aujourd'hui des petites communes peuvent obtenir des financements européens, pourquoi demain un syndicat de 177 communes ne pourrait pas obtenir les aides de la Région ?

Concernant la transition énergétique, ce n'est pas aujourd'hui la compétence du SEZEO et des solutions de mutualisation ou de rapprochements voulus et concertés pourront être envisagés sur ce point au moment opportun.

Monsieur CZEPCZYNSKI rappelle qu'en pratique, les marchés passés à dimension locale permettent de dynamiser l'emploi local ; et le SEZEO est donc acteur sur son territoire. Les marchés passés à grande échelle, malgré l'utilisation des outils tels que l'allotissement, sont en réalité trop souvent obtenus par les grands groupes.

3. Modalité de prise en charge des travaux

Monsieur FERREIRA explique que les travaux de renforcement et de sécurisation des fils nus relèvent directement de la compétence du SEZEO.

Jusqu'alors une distinction de prise en charge était faite entre les renforcements en aériens et en souterrain.

Cette décision s'expliquait par un manque de visibilité sur des besoins des communes et des capacités de financement du SEZEO.

Les ressources financières apportées par le nouveau contrat de concession et la TCCFE perçues permettent au SEZEO de prendre en charge à compter de 2016 les travaux de renforcement de basse tension électrique à 100 % réalisés en aériens et en souterrain.

La programmation sera évidemment arrêtée chaque année par le Comité Syndical en fonction des critères déterminés par le comité syndical en 2014.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Autorisation de signer les conventions de mandat

Monsieur FERREIRA demande l'autorisation de signer les conventions de mandats pour les travaux suivants :

Communes	Type de travaux	Prise en charge maximum (dans la limite du DGD)	
		En % des travaux	En € HT
CATENOY	Enfouissement coordonné rue St Vaast	50 %	41 926,14 €
LES AGEUX	Enfouissement coordonné RD 1017	50 %	34 644,80 €
RAVENEL (dossier 2014)	Renforcement et Enfouissement rue du Château	-	46 000,00 €
ROYAUCOURT	Avenant administratif à la demande de la perception de la commune. Pas de modification financière. Précisions sur les ventilations comptables (opérations sous mandat).		
ROSIÈRES	Enfouissement coordonné rue du Clos Bernard, Grande Rue, rue de la Muette et chemin d'Auger	50 %	48 281,00 €
RHUIS	Renforcement et enfouissement coordonné Place Centrale	75 %	11 250,00 €
SAINT SAUVEUR	Renforcement et enfouissement coordonné rue Pasteur	75 %	200 526,00 €
TRICOT (dossier 2014)	Renforcement rue de l'Eglise et rue du Pressoir (zone 1) ; rue des Obstinés et rue du Bacquet (zone 2)	-	68 048,00 €

Monsieur ONIMUS explique que le montant pour CATENOY a été ajusté à la hausse par rapport à la note de présentation envoyée aux membres car la commune a du passer un avenant à son marché de travaux du fait d'un mauvais métrage initial.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation de signer la convention tripartite SMOTHD – SICAE OISE – SEZEO

Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit propose la signature d'une convention relative à l'installation des équipements du réseau en fibres optiques (FO) et à l'exploitation dudit réseau.

Cette convention a été amendée et validée par SICAE OISE.

Outre les aspects techniques, elle prévoit pour le SEZEO le versement d'un montant forfaitaire unique de 27,50 € HT par support ou traverse utilisé.

Le Président demande l'autorisation de signer cette convention.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

6. Création de la Commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et adoption de principe du règlement intérieur.

Monsieur le Président explique que la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoit la création d'une commission consultative paritaire entre les syndicats d'énergies détenant la compétence d'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité) et les EPCI à fiscalité propre incluses totalement ou partiellement sur le périmètre du syndicat.

Cette commission a pour principal objectif de renforcer la coopération entre le SEZEO et les EPCI à fiscalité propre pour toutes les actions dans le domaine de l'énergie nécessitant une approche globale.

Elle sera chargée :

- de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- de mettre en cohérences leurs politiques d'investissement,
- de faciliter l'échange de données.

Treize EPCI à fiscalité propre sont recensées sur le périmètre du SEZEO.

Il propose d'adopter le principe de règlement intérieur de cette commission qui lui sera soumis pour approbation.

Il ajoute qu'une fois la commission créée, le SEZEO sollicitera les EPCI concernés afin qu'ils désignent leur représentant.

La commission devra être constituée avant le 1^{er} janvier 2016.

Il propose de siéger à cette Commission avec 12 délégués :

- Monsieur ALLARD Patrick,
- Monsieur CZEPCZYNSKI Jean-Pierre,
- Madame DECAMP Annick,
- Monsieur FERRY Dominique,
- Monsieur FONTAINE Dominique,
- Madame FOYART Khristine,
- Monsieur HEDUY Christian,
- Monsieur GAGE Daniel,
- Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre,
- Monsieur MAZIÈRES Florent,
- Monsieur MESSIO Laurent,
- Madame TROUVAIN Corinne,

Monsieur FERREIRA propose de Présider cette commission.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

7. Indemnité du receveur

Le SEZEO peut verser pour la première année l'indemnité de conseil et de confection du budget au receveur municipal.

Calculée uniquement sur les dépenses 2014, elle représente un montant total de 396,98 € bruts.

Monsieur GAGE et Madame TROUVAIN proposent de ne pas verser l'indemnité de conseil à 100 % considérant que les collectivités locales doivent réaliser des économies et que cette indemnité est à destination exclusive du Percepteur qui est libre de la partager ou non avec son équipe.

Considérant que l'indemnité de conseil 2015 n'est calculée que sur l'exercice 2014, il est proposé de la verser à 100 % pour cette année.

Toutefois le Comité se prononcera l'année prochaine pour l'application éventuelle d'une modulation.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Programmation FACÉ 2015
Enveloppe **RENFORCEMENT**

COMMUNES	TYPE TRAVAUX	LOCALISATION	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT SUBVENTION DEMANDÉE	AUTRE FINANCEMENT	DATE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX
BARBERY	Renforcement et Enfouissement coordonné	Rue Émile Valentin	46 125,00 €	55 350,00 €	36 900,00 €	Fonds propres	En cours
CHEVRIÈRES	Renforcement et Enfouissement coordonné	Rue Beauvais et rue Charles Boursier	134 625,00 €	161 550,00 €	107 700,00 €	Fonds propres	novembre-2015
FEIGNEUX	Renforcement et Enfouissement coordonné	Rue dela Vallée, Rue du Chêne et rue des Jousse	101 530,45 €	121 836,54 €	81 224,36 €	Fonds propres	janvier-2016
LEVIGNEN	Renforcement et Enfouissement coordonné	Rue de Paris	25 125,00 €	30 150,00 €	20 100,00 €	Fonds propres	janvier-2016
MORIENVAL	Renforcement et Enfouissement coordonné	Hameau de Saint Nicolas de Courson	188 675,00 €	226 410,00 €	150 940,00 €	Fonds propres	janvier-2016
ROUVILLERS	Renforcement aérien	Rue de la Grand'place et Rue de la Chapelle	61 000,00 €	73 200,00 €	48 800,00 €	Fonds propres	en cours
SAINT JEAN AUX BOIS	Renforcement et Enfouissement coordonné	Rue du Parquet	100 415,00 €	120 498,00 €	80 332,00 €	Fonds propres	mars-2016
SAINT SAUVEUR	Renforcement et Enfouissement coordonné	Rue Pasteur	200 526,00 €	240 631,20 €	160 420,80 €	Fonds propres	en cours
VIEUX MOULIN	Renforcement et Enfouissement réseaux coordonné (site classé)	Rue Saint Jean	57 508,40 €	69 010,08 €	46 006,72 €	Fonds propres	janvier-2016
Total			915 529,85 €	1 098 635,82 €	732 423,88 €		

Limité au montant de l'enveloppe renforcement notifiée le 3 août 2015, à savoir : 628 000 euros

Programmation FACÉ 2015
Enveloppe **ENFOUISSEMENT**

COMMUNES	TYPE TRAVAUX	LOCALISATION	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT SUBVENTION DEMANDÉE	AUTRE FINANCEMENT	DATE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX
CATENOY	Enfouissement réseaux coordonné	Rue Saint Vaast - RN 31	41 926,14 €	50 311,36 €	33 540,91 €	Fonds propres	en cours
CHOISY LA VICTOIRE	Enfouissement réseaux coordonné		24 518,50 €	29 422,20 €	19 614,80 €	Fonds propres	mars-2016
CRESSONSACQ	Enfouissement réseaux coordonné	Rue Verte	92 088,72 €	110 506,46 €	73 670,98 €	Fonds propres	en cours
CUVILLY	Enfouissement réseaux coordonné	Rue Julie Billiard	45 500,00 €	54 600,00 €	36 400,00 €	Fonds propres	mars-2016
GRANDFRESNOY	Enfouissement réseaux coordonné	Rue des Auges 1ère tranche	46 840,50 €	56 208,60 €	37 472,40 €	Fonds propres	en cours
LES AGEUX	Enfouissement réseaux coordonné	Parvis de la Mairie	37 000,00 €	44 400,00 €	29 600,00 €	Fonds propres	en cours
MOYENNEVILLE	Enfouissement réseaux coordonné	Rue du Parc	21 000,00 €	25 200,00 €	16 800,00 €	Fonds propres	en cours
RHUIS	Enfouissement réseaux coordonné	Place centrale	13 059,75 €	15 671,70 €	10 447,80 €	Fonds propres	en cours
ROSIÈRES	Enfouissement réseaux coordonné	Rue du Clos Bernard, Grande rue, rue de la Muette et chemin d'Auger	48 281,00 €	57 937,20 €	38 624,80 €	Fonds propres	en cours
SAINTINES	Enfouissement réseaux coordonné	Rue Pasteur	57 974,50 €	69 569,40 €	46 379,60 €	Fonds propres	décembre-2015
Total			428 189,11 €	513 826,93 €	342 551,28 €		

Limité au montant de l'enveloppe enfouissement notifiée le 3 août 2015, à savoir : 140 000 euros

Programmation FACÉ 2015
 Enveloppe **FILS NUS**

COMMUNES	TYPE TRAVAUX	LOCALISATION	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT SUBVENTION DEMANDÉE	AUTRE FINANCEMENT	DATE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX
ANGIVILLERS	Renforcement aérien - Fils Nus	Rue de la Ville	84 600,00 €	101 520,00 €	67 680,00 €	Fonds propres	décembre-2015
WACQUEMOULIN	Renforcement aérien - Fils Nus	rue Saint Christophe	40 000,00 €	48 000,00 €	32 000,00 €	Fonds propres	novembre-2015
GILOCOURT	Renforcement aérien - Fils Nus	Rue Sallez, rue de la Forêt et rue des Côteaux	80 000,00 €	96 000,00 €	64 000,00 €	Fonds propres	décembre-2015
TOTAL			204 600,00 €	245 520,00 €	163 680,00 €		

Limité au montant de l'enveloppe fils nus notifiée le 3 août 2015, à savoir : 111 000 euros